



Mars 2017

SNUTER-FSU

du Conseil Départemental des Bouches du Rhône

Bureaux A 2042, 2043, 2044, 2045

Tél : 04.13.31.19.61. Fax : 04.13.31.19.69.

Courriel : syndicat.fsu@cg13.fr — Blog : <http://sducg13.hautefort.com/>



Édito :

Les élections des représentant(es) des Assistants(es) maternels(es) et des Assistants(es) Familiales(aux) à la Commission Consultative Paritaire Départementale 13 auront lieu le 10 mars 2017. C'est un moment important pour chacun(e) d'entre vous. N'oubliez pas de voter car cela vous concerne.

La liste que présente notre syndicat SNUTER CD13 FSU est une liste d'assistantes familiales et maternelles expérimentées, motivées et engagées depuis des années, localement, pour une réelle reconnaissance de leur métier, de votre métier.

Au Conseil Départemental 13, soutenues par l'équipe syndicale FSU, elles siègent dans toutes les instances de travail pour faire avancer les revendications (groupe de travail mensuel au Service d'Accueil Familial, comité de concertation annuel, Comité technique paritaire si l'ordre du jour les concerne).

Actives et dynamiques, les assistants familiaux syndiqués FSU s'expriment et défendent leurs et vos métiers pour obtenir des avancées! Ainsi, lors du dernier comité de concertation, le 26 janvier 2017, en présence de l'Élue déléguée à l'Enfance et de l'administration, a été obtenue l'augmentation de l'indemnité d'attente pour les Assistants Familiaux. La FSU le revendiquait depuis des années...

D'autres revendications sont en attente (prime de fin d'année, augmentation de l'allocation d'entretien, de la vêtue et de l'argent de poche, un respect de leur place dans l'équipe Enfance et dans le travail mené auprès de l'enfant placé, un plan de formation à la hauteur des besoins des familles d'accueil etc...). A la FSU, nous sommes déterminés et prêts à continuer à nous battre sur chaque point pour avancer !

élections des délégués à la CCPD

Le 10 Mars 2017 : je vote FSU !

Sommaire

[Page 1](#)

Edito

[Page 2 & 3 :](#)

Notre profession de foi et la liste de nos candidates

[Page 4](#)

Comité de Concertation

Election C.C.P.D
du 10 MARS 2017

Notre profession de foi

**Élection des représentant(e)s des assistant(e)s maternelles et
des assistant(e)s familiaux
à la Commission Consultative Paritaire Départementale 13.**

Le 10 Mars 2017, les assistantes maternelles et les assistants familiaux agréés du département des Bouches du Rhône sont invités à voter pour renouveler leurs représentant(e)s à la Commission Consultative Paritaire Départementale 13.

Elu(e)s pour 6 ans, vos collègues vont représenter toutes les assistantes maternelles et les assistants familiaux, quel que soit leur type d'agrément.

Vous êtes tous et toutes concernés par cette élection parce que vous avez obtenu un agrément à titre permanent ou non permanent, vous donnant le droit d'accueillir à votre domicile un ou plusieurs enfants.



**L'agrément
c'est votre
outil de
travail !**

Qu'est-ce que la C.C.P.D. ? A quoi elle sert ?

La CCPD est une commission où siègent les représentant(e)s élu(e)s des assistantes maternelles et assistants familiaux et les représentants du Conseil Départemental 13. Elle est obligatoirement saisie et donne un avis sur :

- ▶ les demandes de retrait, suspension ou modification d'agrément,
- ▶ le programme de formation obligatoire,
- ▶ le bilan de l'agrément.

- Une convocation en CCPD est toujours un moment difficile. C'est pour cela qu'il est indispensable que les assistantes maternelles et familiales trouvent auprès de nos délégué(e)s le soutien nécessaire pour ne pas vivre cette situation dans l'isolement, qu'elles soient entendues, soutenues et défendues efficacement.

NOS CANDIDAT(E)S

Nos candidats ont tous et toutes le désir de défendre et soutenir leurs collègues. Ils connaissent les difficultés du métier, exercé à domicile, et pour lequel on doit savoir concilier vie professionnelle et vie privée.

Ils ont à cœur de défendre les situations individuelles et de faire aussi avancer les intérêts collectifs de la profession. Ils sont soutenus par l'action de notre syndicat, impliqué depuis de nombreuses années aux côtés des assistantes maternelles et assistants familiaux, et par ses forces militantes : information, documentation, aide juridique, accompagnement individuel, etc...

Salaires, prime d'entretien, contrat de travail, congés, horaires de travail, congés maladie, convention collective, toutes ces questions ne se règlent pas en CCPD, et ne peuvent avancer que grâce à l'action syndicale. C'est pourquoi la FSU agit avec vous auprès de vos employeurs locaux et par l'intermédiaire de nos représentants auprès des ministères.

Affiliée à la FSU depuis 2004, notre équipe syndicale est implantée de longue date au Conseil Départemental 13 et dans de nombreuses communes des Bouches du Rhône. **Nous nous battons depuis toujours pour la reconnaissance des métiers d'assistantes maternelles et d'assistants familiaux.**

Sur le terrain, notre syndicat a obtenu de nombreuses avancées au Conseil Départemental 13 : SMIC pour l'accueil du 1^{er} enfant, primes d'ancienneté, accès aux œuvres sociales, maintien du salaire en cas de suspension d'agrément, congés supplémentaires, etc...

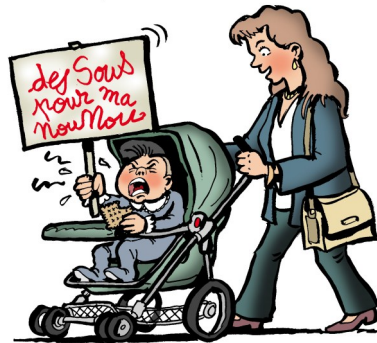
Au niveau national comme local, la FSU revendique un véritable statut pour toutes les assistantes maternelles et assistants familiaux, l'application de la convention collective dans le privé, un véritable statut dans la fonction publique pour ceux qui travaillent dans les collectivités locales, un déroulement de carrière et une retraite. décente pour tous.

Pourquoi voter SNUTER CD13-FSU ?

Seul un syndicat de salariés peut défendre la reconnaissance de votre métier et d'un véritable statut. Avec vous il mène des actions locales et nationales et participe aux négociations avec les employeurs (Conseil départemental 13, mairies, associations, etc...) et les ministères.

Voter SNUTER CD13-FSU c'est voter pour un syndicat indépendant et solidaire qui défend et soutient tous les collègues.

- Voter SNUTER CD13-FSU c'est voter pour des élu(e)s disponibles et à l'écoute, qui vous conseilleront, vous informeront, et vous défendront avec ténacité et efficacité.



Comment voter ?

Vous pouvez voter par correspondance dès réception du matériel de vote, votre vote doit parvenir au plus tard le 9 Mars 2017.

Attention, pour que votre vote soit valable :

- il faut voter pour la liste entière, sans rayer de nom,
- vous devez mettre votre bulletin de vote dans l'enveloppe, puis dans l'enveloppe en inscrivant votre Nom, Prénom et en la signant, et enfin mettre le tout dans l'enveloppe pré-timbrée.

Pour nous joindre : SNUTER CD13-FSU

Bureau A 2044, 52, Avenue de St Just 13252 Marseille Cedex
Tél : 0491211960 – Fax : 0491211969 – Mel : syndicat.fsu@cg13.fr
Site national : www.snuter-fsu.fr

Nos candidat(e)s

CASTELLAN Brigitte

Assistante Familiale

ROSATI Marylène

Assistante Maternelle

RIPOLL Evelyne

Assistante Familiale

ROSATI Marie Charlotte

Assistante Maternelle

CARNET Christine

Assistante Familiale

SACCHI Johanna

Assistante Maternelle

BUCHY Maryse

Assistante Familiale

DAW Thérèse

Assistante Familiale

ALLEGRIINI Elvire

Assistante Familiale

PAPILLON Martine

Assistante Familiale

Ce que défendent nos candidates

- une réelle reconnaissance professionnelle,
- encore plus de transparence dans les critères et les procédures d'agrément,
- le droit à un plan de formation de qualité,
- accompagner les collègues et assurer une défense rigoureuse et ferme en CCPD,
- continuer à lutter collectivement contre la précarité, les bas salaires, l'isolement : trois situations que beaucoup d'assistantes maternelles et assistants familiaux connaissent encore trop souvent.

Le 10 Mars 2017
Votez pour la liste
SNUTER CD13—FSU



Comité de concertation



Le comité de concertation s'est réuni le 26 janvier 2017. C'est notre syndicat d'ailleurs qui a relancé la collectivité pour que cette réunion se tienne.

Etaient présents : Madame Devesa, Elue à l'Enfance ; Monsieur Bertrand, DGAS, Madame Foulon, Directrice de l'Enfance, Monsieur Garcin, Chef de Service du Service Accueil Familial ; des représentants de tous les syndicats et de l'association des Assistants Familiaux l'ARDEPAM.

Pour notre syndicat, la FSU, étaient présents Claudine Amoros, co-secrétaire du syndicat et Brigitte Castellan, Assistante familiale.

A été obtenu :

- L'augmentation de l'indemnité d'attente de 243 euros net par mois.
- La nécessité de former les équipes de travailleurs sociaux exerçant leurs missions en Enfance au placement familial afin de mieux protéger les lieux de vie des enfants et des familles d'accueil, respecter la place des Assistants Familiaux et prendre en compte leurs paroles et leur rôle primordial dans le suivi des enfants placés.
- Le SAF s'est d'ailleurs engagé à se rendre sur les MDS rencontrer les équipes pour expliquer et informer ; et en priorité là où cela posait problème. Il était favorable à la présence d'une assistante familiale dans ces rencontres.

A été abordé :

- Les difficultés de recrutement des Assistants Familiaux et les départs à la retraite.
 - La réévaluation des indemnités pour les enfants et les Assistants Familiaux: vêtue, argent de poche, entretien... l'administration s'est engagée à étudier cette question !
 - Les contrats jeunes majeurs : encore trop souvent certains inspecteurs ne renouvellent pas les contrats de jeunes majeurs en situation de grande fragilité, les plaçant en situation de danger et de rupture.

Monsieur Bertrand, DGAS, s'est engagé à une attention toute particulière sur la question des jeunes majeurs. Madame Foulon, Directrice Enfance demande à ce qu'on lui fasse remonter les situations qui poseraient problème.

- Les problèmes d'ouverture de comptes bancaires pour les jeunes de 16 ans et plus.

Monsieur Garcin, chef de service nous a dit que les équipes enfances avec les inspecteurs pouvaient demander aux Magistrats l'autorisation exceptionnelle d'ouvrir un compte bancaire en démontrant que les difficultés des parents pouvaient

aller à l'encontre de l'intérêt du jeune.

On n'a pas avancé sur la prime de fin d'année, la prime d'ancienneté, l'augmentation de l'allocation d'entretien, vêtue et argent de poche, les frais kilométriques sur les communes hors grandes villes...

La FSU reste vigilante et déterminée pour avancer dans ces débats avec la collectivité afin que les conditions de travail des familles d'accueil s'améliorent et que leur place soit respectée dans l'intérêt des enfants qu'elles accueillent!!!



Fiche contact

Je désire :

- rencontrer un représentant du SNUTER-CD13 FSU
- adhérer au SNUTER-CD13 FSU
- avoir des informations sur mes droits

Nom:.....

Prénom.....

Adresse:.....

Tél:

A renvoyer au :

SNUTER— CD13 FSU

Bureaux A 2042, 2043, 2044, 2045

Hôtel du Département 13256

Marseille cedex 20

Tél : 04.13.31.19.61

Fax : 04.13.31.19.69

Courriel : syndicat.fsu@cg13.fr

Blog : <http://sdug13.hautetfort.com/>

